

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Mardi 5 décembre 2017 se tenait à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de décembre 2017. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau	M. Simon Couture
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

2017-270 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée.

2017-271 Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 14 novembre 2017 soient acceptées.

Adoptée.

2017-272 Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 133 020.87\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2017-12.

Adoptée.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Toutes les déclarations d'intérêts des membres du conseil municipal ont été déposées, suite à l'élection générale.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES ÉLUS CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE

M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le registre public des élus concernant leur Code de déontologie et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE

M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le registre public des employés municipaux concernant leur Code de déontologie

et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

2017-273

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la date d'adoption du budget 2018 soit fixée au 19 décembre 2017 à 19h00.

Adoptée.

2017-274

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2018 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Considérant que *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le mardi et qui débute-
ront à 19h30 :

9 janvier	6 février
13 mars	10 avril
1 ^{er} mai	5 juin
3 juillet	14 août
11 septembre	2 octobre
6 novembre	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

Adoptée.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

ACHAT DE CARBURANTS 2018

NOM	PRIX TOTAL (taxes incluses)
Les Pétroles R. Turmel Inc.	62 948.81\$
Philippe Gosselin & Ass. Ltée	64 156.05\$

2017-275

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur invitation pour son approvisionnement 2018 de diesel et d'huile à chauffage;

Attendu que 2 soumissions ont été reçues et que celles-ci sont conformes;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Les Pétroles R. Turmel Inc. pour son approvisionnement 2018 de diésel et d'huile à chauffage, tel que mentionné dans leur soumission datée du 30

novembre 2017, soit :

- Diésel : 1.0100\$ prix net avant TPS et TVQ
- Huile à fournaise # 2: 0.7760\$ prix net avant TPS et TVQ

Adoptée.

2017-276

Attendu qu'il peut être nécessaire dans quelques années de faire la vidange des étangs d'épuration du Village ainsi que du Secteur Mercier et qu'il serait important de prévoir le coût de ces vidanges dans les années à venir;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac crée un fonds de réserve pour la vidange des étangs d'épuration du Village ainsi que du Secteur Mercier, dans les années à venir, d'un montant de 10 000\$, pris à même le surplus accumulé.

Adoptée.

2017-277

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une offre de la compagnie Lafontaine & Fils Inc. pour de la pierre concassée MG 20 B, incluant la fourniture et le chargement, pour effectuer des travaux sur la Route du 3^{ième} Rang;

Attendu que les camions utilisés proviendront de la compagnie Lafontaine & Fils Inc. de même que le compacteur;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à la compagnie Lafontaine & Fils Inc., la fourniture et le chargement, d'environ 2 500 tonnes de pierre concassée MG 20 B, sur la Route du 3^{ième} Rang, pour un montant de 6.50\$ la tonne métrique, plus taxes;

Que les camions utilisés proviendront de la compagnie Lafontaine & Fils Inc. aux coûts suivants :

- camion 10 roues 73\$ l'heure
- camion 12 roues 90\$ l'heure
- compacteur 120\$ l'heure

Qu'un montant d'environ 21 600\$ soit pris à même le surplus accumulé pour le paiement de ces travaux.

Adoptée.

2017-278

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, le décompte progressif n° 2, au montant de 23 835.52\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction F.J.L. Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier, par l'ajout d'un système de dosage de coagulant au site du poste de pompage principal et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 novembre 2017 ainsi que la retenue contractuelle de 10% valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Construction F.J.L. Inc. le décompte progressif n° 2, au montant de 23 835.52\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction F.J.L. Inc. a remis relativement aux

travaux de déphosphatation des eaux usées du secteur Mercier, par l'ajout d'un système de dosage de coagulant au site du poste de pompage principal et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 novembre 2017 ainsi que la retenue contractuelle de 10% valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 4 décembre 2017;

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le décompte progressif no. 2.

Adoptée.

Période de questions :

Aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Dossier de Mme Mélanie Boucher et M. Francis Cliche-Fleury
- Demande du Camping Aventure Mégantic
- Gestion des plastiques agricoles par la MRC
- Programme de subvention en loisirs, phase 4, pour le toit de la patinoire
- Comité intergénération
- APLM, dossier de plaintes pour la pollution par le bruit
- Voirie, vérification pour les demandes de travaux pour le budget 2018
- Employés pour l'entretien de la patinoire
- Modifications à apporter à la dameuse pour la piste de ski de fond
- Contribution financière à la Route des Sommets
- Charte de bienveillance des personnes âgées de l'Estrie
- Remise d'un document sur les immobilisations 2017
- Rencontre en février avec la Ville de Lac-Mégantic pour l'entente eau potable
- Réception des photos aériennes
- Remerciements par la Fabrique pour le déneigement du stationnement de l'Église
- Réponse à notre demande de réduction de vitesse sur la Route 204 par le Ministère des Transports
- Remboursement des analyses de l'eau du puits suite à la tragédie à Lac-Mégantic
- Rencontre avec Mme Stéphanie Girardeau pour le Centre Magnétique
- Taux différent d'imposition pour les droits de mutation
- Embauche de M. Francis Montplaisir comme opérateur eau potable

adjoint

- Cahier spécial de L'Écho de Frontenac pour mettre en valeur les municipalités
- Informations sur les mariages civils
- Documents de la MRC du Granit concernant les prévisions budgétaires
- Évaluation des carrières par drone au printemps 2018
- Table de concertation 0-5 ans pour les livres dans les paniers de Noël

2017-279

Proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance ordinaire de décembre 2017 soit ajournée au 19 décembre 2017 à 19h30, heure de l'ajournement, 21h45.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 5 décembre 2017 et ce pour les résolutions 2017-272, 2017-275, 2017-276, 2017-277 et 2017-278.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier